

Régimes matrimoniaux

Cette formation est spécialement conçue pour les experts-comptables ou collaborateurs du cabinet. L'analyse civile constitue la première réflexion à avoir pour accompagner son client dirigeant d'entreprise, et ainsi la première source de plus-value.

L'objectif central de cette formation est d'apporter aux apprenants les connaissances qui leur permettront de déceler les problématiques matrimoniales impactant la vie et l'entreprise du dirigeant afin d'y répondre au mieux.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquérir et mettre à jour les connaissances en droit de la famille. ✓ Déceler les liaisons entre la vie matrimoniale du dirigeant et son entreprise ✓ Trouver des solutions d'optimisation aux problématiques civiles
Profils des bénéficiaires	<p>Pour qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Experts-comptables ▪ Commissaires aux comptes ▪ Collaborateurs du cabinet d'expertise comptable <p><i>NB : Si l'un des stagiaires est en situation de handicap, nous vous invitons à envoyer un email à contact@force-patrimoine.fr afin d'adapter la formation.</i></p> <p>Pré-requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun pré-requis spécifique
Equipe pédagogique	Notaire
Suivi de l'exécution et évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuilles de présence ▪ Questions orales ▪ Mises en situation ▪ Formulaire d'évaluation de la formation ▪ Certificat de réalisation de l'action de formation
Ressources techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supports de formation mis à disposition et projetés ▪ Exposés théoriques ▪ Etude de cas concrets
Qualité & Satisfaction	A ce jour, le nombre de sessions réalisées est insuffisant pour établir des statistiques.
Nombre d'heures	7h de formation (= 1 jour)
Format	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentiel <p><i>NB : le format « à distance » est envisageable sur demande</i></p>
Capacité d'accueil	Formation disponible uniquement en intra-entreprise Jusqu'à 25 participants
Tarif	2 500 HT (hors frais de déplacement)

Contenu de la formation

1. L'ENTREPRENEUR MARIÉ

- Communauté légale et communautés conventionnelles
- Les conventions matrimoniales appliquées à l'entreprise (clause de préciput, d'attribution etc. ...)
- Séparation de biens et aménagements conventionnels (société d'acquêts etc...)
- La participation aux acquêts et l'actif professionnel : l'exclusion de l'actif professionnel

Au travers des différents régimes aborder notamment :

- La création d'entreprise, souscription au capital des sociétés
- Les parts sociales en communauté
- La qualité d'associé et la valeur des parts communes
- Le gage des créanciers : la protection du patrimoine privé
- Le gage des créancier et procédure collective

2. L'ENTREPRENEUR ET LA FAMILLE RECOMPOSÉE

- Quelles contraintes et quels aménagements proposer ?

3. LES SITUATIONS PARTICULIÈRES ET LES OUTILS JURIDIQUES APPROPRIÉS

- **Le couple marié en crise** : éviter les situations de blocage sur l'actif professionnel
Les mandats judiciaires (art 217 et 219 c civil)
- **Gérer le risque d'incapacité** : le mandat de protection future
- **La séparation du couple** : procédure de divorce ?
 - Rappel des procédures
 - Les avantages du partage judiciaire

4. L'ENTREPRENEUR PACSÉ

- Séparation ou indivision : les critères du choix ? (avantages et inconvénients)
- Régime de protection : la reconnaissance légale du conjoint
- Gage des créancier et procédure collective
- Le risque décès : comment le gérer ?
- L'avantage fiscal contraint par les règles civiles....

5. L'ENTREPRENEUR EN UNION LIBRE

- L'organisation patrimoniale de l'entrepreneur
- La notion de créances (flux financiers ...)
- La liquidation de l'indivision
- L'intérêt de la convention d'indivision (organiser la gestion de l'entreprise)
- Le couple associé
- Se prémunir en cas d'incapacité
- Le Gage des créancier et procédure collective
- Se protéger en cas de décès : problématique civile et fiscale
- Quelles solutions ?

Accessibilité

L'accès à cette formation peut être initié par l'employeur ou à l'initiative du salarié.

Comment bénéficier de cette formation ?

>> Cliquez sur le bouton « Recontactez-moi » ou envoyez un email à contact@force-patrimoine.fr.

Notre organisme s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.

Nous vous enverrons un formulaire d'identification de vos besoins à compléter.

Une fois le formulaire complété, nous faisons en sorte de vous proposer la date de début de formation la plus conforme à vos besoins et contraintes.